jouer. Il a reçu à ce sujet la visite de M. Dubarry.

M. Mandel fait remarquer :

— Il y a, dans le dossier, une lettre de vous, à la date du 26 décembre 1930, qui informe le préfet de police de l'autorisation de jeu donnée à Stavisky à titre d'essai.

— J'en avais perdu le souvenir.

On en arrive au suicide de Stavisky.

— Entre le moment où les agents ont su la présence de Stavisky dans la villa de Chamonix et celui où ils sont entrés, les journaux ont dit qu'ils avaient téléphoné.

a-t-ce exact ? a demandé un commissaire.

— Oui, c'est à ce moment que M. Duclou a dit qu'il fallait appréhender l'homme et agir avec prudence.

— Les conditions du suicide ne vous ont-elles pas surpris ?

— Si vous voulez porter toute la lumière sur ce point et en terminer avec la légende du suicide préparé, je vous en serai reconnaissant.

L'audition de M. Bonny

La Commission procède ensuite, à 18 h. 45, à l'audition de M. Bonny, inspecteur principal de la Sûreté générale.

M. Bonny relate la part qu'il a prise à l'enquête et aux perquisitions.

— Vous avez été suspendu, lui dit-on, le 23 et vous l'avez appris, avez-vous dit, la veille, par les journaux ?

— Par T.S.F. On m'a remis l'arrêté de suspension le 24.

— Quand vous avez été en possession des talons de chèques, ne vous êtes-vous pas demandé s'ils avaient été l'objet de certaines manipulations ?

— Non.

— Sur le papier de Hayotte, le nom de M. Proust figurait-il ?

— Oui.

Un commissaire revient sur les fréquentations de Stavisky et demande de quels hommes politiques lui a parlé la veuve de l'escroc.

— Elle a dit que son mari était très lié avec Garat.

— De Bonnaure, qu'a-t-elle dit ?

— A peu près la même chose.

— De M. Durand ?

— Que son mari avait pris un repas avec lui au Café de Paris et qu'un indicateur l'avait dénoncé.

— A-t-elle dit le prénom de M. Durand ?

— Oui : Julien Durand, ministre du Commerce.

— Et de M. Chiappe ?

— Ce que j'ai déjà rapporté.

— De M. Georges Bonnet ?

— Que son mari avait mangé à sa table à Stresa.

M. Rouaud Jean, communiste, insiste de nouveau pour connaître les motifs invoqués pour la suspension de M. Bonny.

Celui-ci déclare :

— Une note de M. Oudard portait de la main de M. Chautemps une mention concue à peu près dans ces termes : « Faire une enquête et s'il y a un dossier, suspendre ou révoquer. »

La note me reproche d'avoir touché un chèque, d'avoir été arrêté en 1928 et conduit par des inspecteurs devant M. Oudard. J'ai bondi ; « Si j'ai été arrêté, il en reste une trace sur la main-courante. Qu'on me la montre. » Or, il n'y avait aucune trace. On m'parlé aussi de l'affaire Niemen et de la note relative à l'interrogatoire de Mme Stavisky.

— Quand on vous a interrogé devant le Conseil, M. Oudard n'a-t-il reconnu l'inexistence du grief qu'on avait formulé contre vous ?

— J'ai été confronté avec M. Oudard. « Al-je été amené devant vous en 1928 ou 1929, lui ai-je demandé ? Il m'a répondu : « Non ».

— Se a vous confronter, on vous avait mis en dehors pendant que vous procédiez à l'enquête ?

— Oui.

L'audition de l'inspecteur Bony prend fin à 20 h. 40.

Différents témoins ont été entendus à la Sûreté générale

Le défilé des témoins convoqués à la Sûreté générale, au sujet de l'affaire Stavisky, s'est poursuivi jeudi matin.

A 9 h. 30, le commissaire Pendepièce a entendu MM. Fernand Sebmidt, ancien directeur de l'« Empire ». Ce témoin a expliqué dans quelles circonstances son ami Hayotte lui avait fait obtenir le poste de directeur du Cercle hippique de la rue de Grammont en 1926, grâce à la bienveillante intervention de Stavisky.

Invité à exposer s'il avait été appelé à jouer un rôle quelconque dans les opérations frauduleuses de Stavisky, il a protesté de sa bonne foi en déclarant qu'il ignorait tout du passé de l'escroc.

Enfin, M. Schmid a ajouté qu'il ignorait aussi la personne qui détenait les bijoux du Crédit municipal de Bayonne.

Indépendamment de ces témoignages, la Sûreté a recueilli plusieurs autres dépositions : la plupart émanent de personnes qui croient avoir d'importantes révélations à faire. En réalité, il s'agit le plus souvent de choses déjà connues des enquêteurs.

De leur côté, les commissaires Berthelot et Delgayé ont poursuivi leurs vérifications après avoir reçu de nouvelles instructions du Parquet.

D'autre part, le commissaire Martini a eu un entretien avec l'expert joaillier Soror, au sujet de la disparition des bijoux du Crédit municipal de Bayonne. La liste et la description de ces bijoux lui ont été remises à toutes fins utiles.

Le chèque portant la mention : « Proust (Valois) »

Bayonne, 8 mars. — Les vérifications effectuées par les autorités qualifiées ont permis d'identifier exactement la chèque sur le talon duquel Stavisky avait porté la mention : « Proust (Valois) ».

En réalité, ce chèque de 2.300.000 francs aurait été émis à l'ordre du Crédit municipal de Bayonne et encaissé par Tissier le 30 décembre 1932.

Informé de l'identification du chèque, M. Louis Proust, député radical-socialiste d'Indre-et-Loire, a déclaré qu'il n'avait jamais vu Tissier et qu'il n'a jamais été en relations avec lui.

L'arrestation de Desbrosses

Bayonne, 8 mars. — Henri Desbrosses, ancien directeur du Crédit municipal d'Orléans et l'un des organisateurs de l'établissement similaire de Bayonne, a été placé sous mandat de dépôt jeudi après-midi et écroué à la prison de Bayonne, sous l'inculpation de complicité d'escroquerie.

Voix est arrêté

Paris, 8 mars. — M. Ordonneau, juge d'instruction, a lancé cet après-midi, contre Henri Voix qui accompagna Stavisky dans sa fuite, un mandat d'arrêt pour complicité d'escroquerie et recel.

Voix et Pigaglio ont comparu jeudi devant la Cour d'appel de Chambéry. L'avocat général a demandé à la Cour d'écarter les circonstances atténuantes qu'avait retenues le Tribunal de Bonneville et d'augmenter, dans une forte proportion, la peine prononcée par ce Tribunal.

L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu à huitaine.

A l'issue de l'audience, Voix a été arrêté.

La lettre du substitut Hurlaux à Stavisky

Voici, à titre documentaire, le texte de la lettre adressée par le substitut Hurlaux à Stavisky, lettre qui a provoqué la destitution du substitut du Parquet de la Seine :

« Cher monsieur et grand ami,

» Je ne veux pas vous harceler au téléphone, mais je dois vous tenir au courant. Je dois partir en congé sitôt après mon affaire Jacquin, à la douzième (le 16). C'est vous dire que je ne serai plus ici pour longtemps. Or, il apparaît que vous gagnerez la bataille et vaincrez l'hésitation du garde par le président Daladier. Si vous pouvez me présenter — ou, pour éviter de vous déranger encore — m'annoncer à votre ami, qui est très lié avec le président, j'irais aussitôt lui exposer la situation et je partirais à Saint-Malo en laissant un de bonnes mains — les vôtres — mon sort et bien rassuré. Vous seriez gentil de m'appeler au téléphone Gobelins 80-12. Croyez à ma fidèle reconnaissance et à mon entier dévouement. »

Les députés complices de l'escroc, Garat et Bonnaure, ont été exclus du parti radical-socialiste

Le bureau du Comité exécutif du parti radical-socialiste, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés pour l'assemblée extraordinaire du 5 mars dernier, a prononcé, à l'unanimité, l'exclusion de MM. Bonnaure et Garat, députés adhérents au parti.

« Le bureau, déclare un communiqué du même parti, suit quotidiennement les opérations de la justice et les travaux de la Commission parlementaire d'enquête, de façon à poursuivre, sans faiblesse et sans retard, l'œuvre d'épuration qui lui a été confiée. »

Une déclaration de Mme Lucienne Boyer

A son retour d'une tournée en Afrique du Nord, au sujet de l'information publiée par un journal de Paris la mettant en cause à propos de l'affaire Stavisky, Mme Lucienne Boyer, artiste lyrique, a prononcé avec entretenu des relations d'amitié avec M. et Mme Romagnino, mais elle a affirmé que ces relations n'avaient rien à voir avec Stavisky, ses escroqueries et la politique.

Elle a précisé qu'elle avait trouvé un refuge dans la famille Romagnino il y a environ quatre ans, au moment de son divorce, et qu'elle avait quitté la famille six mois après son divorce prononcé.

Elle a ajouté qu'elle avait gardé les meilleures relations avec Mme Romagnino, qui était pour elle une amie d'enfance, mais qu'elle n'avait jamais vu le mari de celle-ci.

Une Caisse primaire d'assurances sociales formée par l'Union des Syndicats confédérés de la région parisienne a souscrit un faux bon de Bayonne

La caisse « Le Travail » de Seine et Seine-et-Oise, caisse primaire d'assurances sociales formée par groupements syndicaux d'assurés au moment de l'application de la loi par l'Union des syndicats confédérés de la région parisienne, et adhérente à la Fédération nationale des caisses « Le Travail », dont le secrétaire général est M. Georges Buisson, secrétaire-adjoint de la C.G.T., a souscrit, en novembre 1933, un bon du Crédit municipal de Bayonne d'un million pour la somme nette de 978.996 francs, remboursable le 2 novembre 1934 pour un montant de 1.100.000 francs, soit au taux de 6 p. 100.

La caisse « Le Travail » a pour président M. Gaston Guiraud, secrétaire des syndicats confédérés de la région parisienne. C'est M. Georges Yung, trésorier de la caisse « Le Travail » qui, ayant lui-même enquêté particulièrement au Ministère du Travail et ayant eu connaissance des lettres de M. Dalimier, donna son assentiment au placement effectué par le directeur, M. Bled, syndicaliste connu, représentant légal.

A LA CHAMBRE

Paris, 8 mars. — Au début de sa séance de jeudi matin, la Chambre a remis à une date ultérieure la discussion de la proposition de loi ayant pour objet de permettre aux commerçants exploitants d'hérouiire une réduction sur le prix d'achat de leurs fonds de commerce. En effet, d'après le règlement, la discussion immédiate ne pouvait avoir lieu, le rapport n'ayant pas été publié dans le délai réglementaire de dix jours, et les Commissions et le Gouvernement n'étant pas d'accord pour réclamer la discussion.

LA DÉFENSE DU MARCHÉ DU BLÉ

Après une suspension de séance, à la demande du Gouvernement, on aborde la discussion de la proposition de loi, rotour du Sénat, tendant à modifier et à compléter les dispositions législatives, relatives à l'organisation et à la défense du marché du blé.

M. Brachard plaide en faveur de certains producteurs lésés qui n'ont pu participer au stockage. Il demande que l'on augmente les disponibilités des Caisses de crédit régionales.

A une question de l'orateur, M. Queuille promet d'intervenir auprès de la Banque de France, afin que les prêts sur warrants soient continués.

M. Dormeau demande la réglementation du taux de blutage, l'organisation du transport du blé si on emprunt pour favoriser l'exportation.

M. Queuille déclare que les possibilités de l'exportation ne sont pas aussi grandes qu'on veut bien la dire. De plus, le service de nouveaux emprunts nous mettrait en mauvaise posture vis-à-vis des récoltes de 1935 et 1936.

M. Taillandier proteste contre l'entrée en France des blés étrangers.

M. Queuille répond qu'il faut mettre fin à la légende des blés étrangers dont les importations n'ont pas dépassé 81.736 quintaux et ont approvisionné uniquement le Sud-Ouest.

M. Chassaigne demande que la Banque de France aide plus largement les cultivateurs.

La discussion générale est close. La suite de la discussion est renvoyée à vendredi matin 9 heures.

L'ORGANISATION DU CRÉDIT AU PETIT ET AU MOYEN COMMERCE

Après avoir adopté le projet approuvant la convention conclue le 12 février 1934, avec le Crédit national, pour faciliter les grands travaux d'intérêt national, on adopte celui modifiant et complétant la loi du 24 juillet 1929, sur l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie.

M. Gazuais-Martin déclare au cours de la discussion que le projet renforce le contrôle des banques populaires, mais on ne doit pas laisser croire qu'elles sont garanties par l'Etat. Quant aux accidents de ces banques, ils seront remis à la Chambre syndicale et devront servir uniquement à boucher des trous par un système de compensation. Le concours que l'Etat apporte à ces banques doit leur permettre de continuer à prospérer.

LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES SUR PRODUITS FINIS

On discute ensuite le projet fixant le règlement d'indemnité représentatives des frais supplémentaires sur produits finis.

M. Garnais-Martin déclare qu'il faut en finir avec une question irritante pour les régions dévastées. On a trouvé un système ingénieux de diminuer les charges des anciens attributaires et de favoriser les nouveaux grâce à la Loterie. Le projet est adopté, et la séance levée à midi 50.

— L'automatisme des manœuvres d'atterrissage et d'envol a été réalisé à Croydon à bord d'un avion muni d'un dispositif entièrement nouveau. Cet appareil, qui n'met pas brûé comme à l'ordinaire, sur le contrôle gyroscopique, permet d'atterrir en plein brouillard sans intervention du pilote.

— Le Pape a reçu longuement le cardinal Verdier, archevêque de Paris. A l'issue de l'audience le Pape a béni les étudiants de la procure de St-Sulpice conduits par Mgr Herzog.

M. Beudet, chef de bataillon honoraire des sapeurs-pompiers reçoit la médaille d'honneur de la ville de Roubaix

M. Beudet, au centre, ayant à sa droite le lieutenant Crépin et à sa gauche l'adjudant Vanlegenage (Ph. de J. de Rx.)

Une cérémonie simple mais émouvante aussi s'est déroulée jeudi soir à la Mairie de Roubaix, à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur de la ville de Roubaix à M. Antonin Beudet, chef de bataillon honoraire du corps des sapeurs-pompiers, en récompense de ses cinquante années de présence parmi nos soldats du feu.

C'est une belle carrière, que celle que passa M. Beudet à lutter contre le plus dangereux des fléaux, le feu, et d'entant plus méritoire qu'il la passa entièrement « comme volontaire », c'est-à-dire qu'il fut parmi cette poignée de braves gens, pompiers d'occasion, qui longtemps constituèrent à Roubaix, le seul moyen de défense contre les incendies. Du plus cette fonction n'était pas rémunérée, mais cela n'empêchait pas M. Beudet et ses compagnons de travailler de tout leur cœur, de toute leur énergie chaque fois qu'on avait besoin d'eux.

M. Thério, adjoint au maire, remplaçant M. Leline, empêché, dit tout cela en rappelant le dévouement de M. Beudet. Il dit aussi sa vaillance, son ardeur, l'élan qui le caractérisaient et qui faisaient de lui un soldat du feu exemplaire. Entré au corps des sapeurs-pompiers en 1883, M. Beudet fut nommé caporal en 1891, sergent l'année suivant et sous-lieutenant en 1900. Il ne devait pas en rester là car, en 1906, il était nommé lieutenant et, en 1912, avec les galons de capitaine, il prenait le commandement du corps, mais toujours comme « volontaire ».

Enfin, le 23 janvier 1914, il devenait chef de bataillon honoraire.

Au cours de sa longue carrière, M. Beudet se distingua souvent par une série de bravoures, et il est titulaire, notamment, d'une mention honorable de sauvetage, d'une médaille de bronze de sauvetage, de la médaille d'or de la ville de Roubaix et de la médaille spéciale des Sapeurs-Pompiers. M. Beudet possède également une mention honorable de la mutualité.

Entouré du lieutenant Crépin, de l'adjudant Vanlegenage et de plusieurs anciens, MM. Siettine, Delepan, Metz, etc., M. Beudet reçut ensuite officiellement la médaille d'honneur de la ville de Roubaix.

On trinqua à la santé du nouveau décoré et la cérémonie se termine par l'évocation de vieux souvenirs sur les incendies des pompiers de jadis.

LE DIMANCHE de ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU DIMANCHE 11 MARS 1934

PAGE I. — *Le retour de l'hydravion « La Croix-du-Sud ».* — *Le mariage de Toinette* (Pierre Huberty).

PAGE II. — *La Maison des Rossignols*, roman (Delly).

PAGE III. — *Une messe à Saint-Martin, à Roubaix, à la mémoire du Roi Albert Ier.* — *Une remise de médailles à la mutuelle « Jeanne-d'Arc », à Roubaix.* — *La fête des « Croisées », à Croix.* — *Les pasquilles du Broutteux* (Jules Watteeuw). — *Le moo, oiseau géant.*

PAGE IV. — *Les œuvres de jeunes filles, à Wattrelos.* — *La fenêtre entr'ouverte* (Etienne Grill).

PAGE V. — *La mode à Paris.* — *Ménageons nos nerfs.*

PAGE VI. — *La jolie bêtise*, roman (Tailly).

PAGE VII. — *Les sports.*

PAGE VIII. — *Les lauréats du championnat de fleuret des S.A.G* — *Le dorsur du saints* (Marguerite Berthet).

LE NUMERO : DIX PAGES VINGT CENTIMES

Pour se venger de son propriétaire, un locataire à Paris laisse couler sans arrêt un robinet pendant un an

Paris, 8 mars. — Le propriétaire d'un immeuble de la rue Saint-Dominique reçut dernièrement de la Compagnie des eaux, une note qui s'élevait à près de 5.000 francs, alors que la consommation ordinaire des locataires ne s'élevait d'habitude qu'à une somme minime.

Après avoir vainement interrogé les uns et les autres, un événement fortuit permit de percer le mystère.

Le commissaire de police eut, en effet, il y a quelques jours, à opérer une saisie chez une dame de l'immeuble d'où l'eau s'écoulait mystérieusement. En entrant dans la chambre, il eut la surprise de trouver un robinet qui coulait à plein régime au-dessus d'un lavabo.

Il coulait depuis près d'un an.

Les Chambres partiraient en vacances pour deux mois vers le 16 mars

Paris, 8 mars. — De la déclaration faite en séance par le président de la Chambre au sujet des prochaines réunions de l'assemblée, il ressort que celle-ci ne pourra pas se séparer avant la fin de la semaine prochaine pour permettre au Sénat de se prononcer sur le projet relatif au marché du blé et sur un certain nombre d'autres textes législatifs en instance.

On considère, dans les milieux parlementaires, que si les Chambres se séparent ainsi le 15 ou le 16 mars, elles ne pourront reprendre leurs travaux qu'après la session des Conseils généraux, soit vers le 15 mai.

Pendant les vacances, les Commissions parlementaires d'enquête continueront à siéger, sauf probablement pendant une huitaine de jours au moment de Pâques.

La convention franco-belge sur les Assurances sociales

Paris, 8 mars. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a adopté jeudi matin le projet de loi portant approbation de la convention entre la France et la Belgique au sujet des assurances sociales.

Cette convention a pour offet :

a) D'assurer au salarié belge travaillant en France et au salarié français travaillant en Belgique, le bénéfice du régime des Assurances sociales en cas de maladie, maternité, décès, invalidité et vieillesse, en vigueur ou susceptible d'être mis en vigueur dans le pays du lieu du travail ;

b) De permettre aux ouvriers frontaliers belges travaillant en France de recevoir les prestations de la loi française, lorsqu'elles devront être délivrées, au lieu de leur résidence par l'intermédiaire des associations mutualistes belges agréées à cet effet.

Une élection législative à Wassy

Wassy, 8 mars. — Dimanche 11 mars aura lieu, dans l'arrondissement de Wassy, une élection législative en vue de pourvoir au remplacement de M. Henri Rollin, député, maire de Saint-Dizier, décédé tragiquement lors de la catastrophe de Lagny.

On sait actuellement acte de candidats : MM. Joseph Courtier, ancien sénateur ancien député, Union républicaine ; Charles Mathlot, ancien sous-préfet de Wassy, radical-socialiste ; Meyeur, S.F.I.O.

Les sections techniques à la Foire de Lille

Toutes les branches d'industrie seront représentées cette année à la Foire commerciale et internationale de Lille et les sections techniques seront plus importantes, plus complètes encore que les années précédentes. La Foire internationale de Lille prend ainsi de plus en plus le caractère de grande Foire industrielle.

Les nouveaux édifices de la Foire de Lille se prêtent à merveille à une imposante démonstration de la production industrielle. On admirera dans trois semaines la belle exposition réalisée par les groupements syndicaux patronaux et par les principales firmes du textile du Nord et des autres régions. Cette section du textile est aménagée dans le « Petit Palais ».

La mécanique, la métallurgie, l'électricité et les industries du bâtiment présenteront aux visiteurs toute la gamme des nouveautés susceptibles de retenir l'attention des techniciens. La majeure partie des stands de ces industries se trouveront groupés dans le Grand Palais.

C'est dans ce bel magnifique que se trouveront également les stands de l'industrie automobile. Leur ensemble constituera une véritable réplique en province du Salon de Paris.

Une grande « Journée de l'Automobile » à laquelle participeront de nombreux constructeurs, aura lieu le mardi 10 avril.

Après le tragique accident d'aviation de Bou-Denib

LE RETOUR EN FRANCE DES CORPS DE MM. A. HUET ET R. COLLET

Jeudi matin, les corps des deux aviateurs nordistes, MM. A. Huet, président, et R. Collet, chef-pilote du Club d'avions légers des Flandres, qui avaient été ramenés de Colomb-Béchar à bord de deux berlines militaires, ont été embarqués à Oran, à bord d'un bateau à destination de Marseille.

A leur arrivée à Marseille, les dépouilles des deux infortunés aviateurs seront confiées par les autorités officielles auxquelles se joindront MM. Rasson-Six et Mesurel, vice-président et membre du Club d'avions légers, qui ont quitté Lille jeudi matin.

Les funérailles auront lieu mercredi à La Madeleine

Les corps seront ramenés à La Madeleine par chemin de fer et arriveront mardi dans la journée. Celui de M. André Huet sera déposé dans une chapelle ardente, à son domicile, 138, avenue Saint-Maur ; celui de M. Collet à l'église principale de La Madeleine où les obsèques des deux aviateurs auront lieu mercredi 14 mars, à 11 heures.

Après la cérémonie religieuse le corps de M. Huet sera inhumé au cimetière de La Madeleine tandis que celui du malheureux chef-pilote Collet sera conduit à Asnières où l'inhumation aura lieu jeudi.

L'assemblée générale diocésaine des Conférences Saint-Vincent de Paul

Le dimanche 11 mars, aura lieu aux Facultés catholiques de Lille, l'assemblée générale diocésaine.

A 10 heures, messe sur Mgr le Recteur ; à 10 h. 45, séance de travail, appel des conférences représentées ; à midi, repas en commun sous la présidence de S. Exc. Mgr Jansoone, qui daignera présider ensuite, à 14 heures, l'assemblée générale à 18 heures, salut de clôture.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 77.26 ; sur Bruxelles, 216.80 ; Esc. hors banque, 0 15/16 à 1 ; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York : Sur Paris, 6.56 ; sur Londres, Câb. transf., 5.07 5/8 ; sur Bruxelles, 25.30.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 3.15. A terme : Sur mars, 151 ; mai, 156 ; juillet, 161 ; septembre, 165 ; décembre, 170 ; janvier 171 ; mars, 175. — Ventes, 5.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 8 mars. — Les spécialistes et les acheteurs sont de nouveau manifesté une certaine hésitation dans l'attente des développements à Washington. La tendance a été en baisse pendant la plus grande partie de la séance ; mais vers la clôture, une vive reprise est intervenue, ce qui a permis au marché de rattraper une partie des pertes de la veille. Les échanges ont porté sur 1.700.000 titres.

L'ouverture a été irrégulière. Le groupe des valeurs de l'aviation s'est toutefois aussitôt inscrit avec des plus-values de 1 à 3 points. Le reste de la cote n'ayant pas participé au mouvement, ces valeurs eut bientôt abandonné une partie de leur avance.

Dans l'après-midi, l'activité boursière s'est ralentie et la tendance s'est alourdie. Les développements concernant le situation des courriers aériens n'ont pas causé de surprise à Wall-Street. Mais les milieux boursiers surveillent avec la plus grande attention l'activité de la N.R.A. au sujet de la réduction des heures de travail et du relèvement des salaires.

On croit savoir qu'un certain nombre d'opérateurs ont décidé de ne plus intervenir sur le marché tant que le nouveau plan n'aura pas été définitivement établi.

Entre temps, tout semble indiquer que le bill de contrôle sera de nouveau modifié avant d'affronter le Congrès.

En fin de séance, une vive reprise s'est manifestée et la clôture a été ferme.

LES VENTES DE LAINES

Londres, 8 mars. — Marché plus animé. Cours inchangés. Anglais et Allemands passablement actifs.

Dernière Heure

Les raisons de la tentative de suicide de Me Hubert

Voici la version donnée cette nuit dans certains milieux judiciaires :

Elle montre Me Raymond Hubert, défenseur de Romagnino, premier lieutenant de Stavisky, pris entre son devoir d'avocat et un juge d'instruction, M. Ordonneau, résolu à faire toute la lumière dans l'affaire scandaleuse qu'il a chargé d'instruire. Mercredi soir, pendant près de quatre heures, de 18 h. 30 à 22 h. 30, l'avocat était appelé à donner au juge d'instruction de longues explications concernant l'affaire. Un peu avant 23 heures, il quittait le Palais de Justice par une porte dérobée, manifestant le souci d'échapper aux journalistes.

Que s'était-il passé dans le cabinet du magistrat ? Nul ne le sait. Toujours est-il que, de source sûre, on dit que jeudi matin, avant d'accomplir son geste de désespéré, Me Raymond Hubert avait eu, à la prison de la Santé, un entretien d'une heure avec son client Romagnino.

Dernières nouvelles sportives

CYCLISME

LA COURSE PARIS-NICE

Le classement général

Lyon, 8 mars. — Voici le classement général de la course cycliste Paris-Nice après le deuxième étape :

1er Roger Lapébie, 12 h. 36' 11" ; 2e G. Rebry, m. t. ; 3e Merviel, 12 h. 38' 32" ; 4e Archambaud, m. t. ; 5e Louviot, 12 h. 43' ; 6e Norat, 12 h. 44' 15" ; 7e Michaurd, 12 h. 56' 24" ; 8e Decaluwé, 12 h. 57' 00" ; 9e Hardiquest, 12 h. 58' 50" ; 10e ex-aequo : Schepens, 12 h. 59' 10" ; Leval, Notermans, Herckenrath, Speicher, Demuysère ; 16e Bondoux, 12 h. 60' 59" ; 17e Séronski, 13 h. 01' 01" ; 18e Deloor, 13 h. 01' 20" ; 19e F. Vervaecke, m. t. ; 20e Desmedt, 13 h. 01' 57" ; 21e Maillard, 13 h. 03' 25" ; 22e Martini, 13 h. 03' 48" ; 23e Le Calvez, 13 h. 04' 45".

BOXE

Londres, 8 mars. — A la fin de la 12e reprise du match de boxe qui opposait ce soir à l'Albert-Hall le poids lourd britannique Petersen et le Sud-africain Van Poord, l'arbitre a arrêté le combat et proclamé vainqueur Petersen qui a fait preuve d'une grande supériorité.

Au cours d'un second match le Parisien Maurice Holtzer, poids plume, a battu le Londonien Phillips John aux points, en six rounds.

HIPPISME

HIER, A AUTEUIL

Prix Rabastens : 1er, Al Ka (C. Maubert), 20.00 et 6.00 ; 2e, Brasik (P. Soulier), 18.00 ; 3e, Gemil (J. Léger), 47.50. — Pas court ! Dark Agnès, Prémery, Fortunio, Flam des Pyrenées, Boyo, Bidette.

Prix du Lude : 1er, Flèche III (A. Kelley), 32.00 et 11.50 ; 2e, Ur. Rouge II (R. Trémeau), 11.00. — Tous courts.

Prix Foulé : 1er, Ua Vinel (S. Rochet), 16.00 et 6.50 ; 2e, Teddy's Double (R. Dulac), 8.50 ; 3e, Loup de Mer (H. Hewes), 8.50. — Pas court : Evêché II, Sérénade II.

Prix Troyburn : 1er, Salem (M. Magiol), 26.00 et 11.50 ; 2e, Hardel (J. Frigoul), 68.00 ; 3e, Galacos (A. Reinette), 49.50. — Pas court : Jaïn, Flèchette, Ulemoul-Rose, Pop, Sérénade IV.

Prix de Madrid : 1er, Béribéri (L. Blondel), 8.50 et 3.50 ; 2e, Bivjico (C. Maubert), 6.00 ; 3e, Cosaco (A. Reinette), 18.00. — Pas court : L'Orfèvre, Du Vinel, Sampet, Condor, Dark, Héroïne.

Prix de Pépinvart : 1er, Kleber (R. Dubuis) 10.00 et 3.50 ; 2e, Charles the Second (M. Bouvenière), 10.00 ; 3e, Maximetis (H. Olivier), 6.50. — Pas court : Pie de la Miraudière.

HIER, A STOCKEL

Prix du Belloy (3.000 fr., 2.800 m.) : 1er, Bally Cassidy ; 2e, Sénégrest ; 3e, Mayor. — Non placé : Yyroc. — Mutuel : 45.50, 26.50, 23.00.

Prix Baragate (4.000 fr., 2.500 m.) : 1er, Kabamba ; 2e, Devers ; 3e, Premier Sourire. — Non placé : Indien. — Mutuel : 7.00, 3.50, 8.50.

Prix Soliman (3.000 fr., 2.200 m.) : 1er, Decouto ; 2e, Belmac ; 3e, Lily Wis. — Non placé : Pervers. — Mutuel : 8.30, 7.50, 14.50.

Prix Craffe II (3.000 fr., 2.500 m.) : 1er, Adam ; 2e, Trentino ; 3e, Marciaville. — Mutuel : 10.00, 8.00.

Prix Wallon (3.000 fr., 2.400 m.) : 1er, Lindberg ; 2e, Sans Peur ; 3e, Kacadi. — Non placé : Le Filou. — Mutuel : 15.00, 8.50, 8.00.

Prix de la Caille (3.000 fr., 2.500 m.) : 1er, Belle Enfant ; 2e, Tip ; 3e, Quercus. — Non placé : Lutinar. — Mutuel : 18.50, 7.50, 10.00.

COTONS

LIVERPOOL, 8 mars.

Importations, 18.611 ; Amérique, baisse 4 ; Brésilien, baisse 4 ; Egyptien, baisse 1-6.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	12.07	12.24	12.80	12.46
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	11.93	12.10	11.99	12.11
Avril	—.—	—.—	11.96	12.11
Mai	12.07	12.22	12.10	12.26
Juin	—.—	—.—	12.14	12.30
Juillet	12.18	12.36	12.20	12.36
Août	—.—	—.—	12.22	12.40
Septembre	—.—	—.—	12.26	12.44
Octobre	12.37	12.46	12.28	12.46
Novembre	—.—	—.—	12.34	12.51
Décembre	12.34	12.54	12.36	12.56
Janvier	12.39	12.56	12.40	12.60

Recettes. — Pour les ports 1.000 ; aux ports de Galle, 5.000 ; aux ports de Pacifique, 8.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne 3.000 ; France et Continent, 15.000 ; Japon Chine, 7.000.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 8 mars 1934 N° 1.

Line :-: et la Beauté

PAR JEAN MAUCLÈRE

PREMIÈRE PARTIE

I

Le train de Paris entrait dans la gare de Dinard. Train bien en autre Flèche d'or, c'était un convoi de luxe, arrivant à grand fracas, dans un ébranlement sonore, coups de sifflet, grondements furieux, comme il sied à une machine orgueilleuse d'amener vers la plage chic les riches baigneurs du mois d'août. Au portières apparurent des têtes exotiques, hâlant les porteurs, les voix impérieuses étaient chargées de tous les accents du monde.

Peu d'Anglais d'ailleurs, dans ce microcosme : les insulaires d'Albion préfèrent venir à Dinard par la mer, en embarquant à Southampton, sur un des paquebots de la S.R.C., qui semblent être « la clef vers le continent ». En revanche, beaucoup de notables de l'Amérique du Sud, ou de l'Orient, arborant des têtes diversement bistrées sous la laque noire des lisses chevelures. Tout ce monde se dirigeait vers la sortie — vers le plaisir — d'une allure bâtive et conquérante. Au milieu de cette foule étrangère, quelques Français apportaient la note reposante de leur démarche harmonieuse, de leur plus sûre élégance.

— Père, c'est bien l'hôtel des Ambassadeurs que nous avons choisi, n'est-ce pas ?

Cette phrase sans prétention était prononcée par une voix si fraîche que les mots en perdaient leur banalité.

Qui donc a-t-on pensait ainsi ? C'était une jeune fille blonde et svelte, au petit chapeau crânement posé sur des cheveux courts. Il avait, ce petit chapeau, un air plus décidé qu'ingénu, plus indépendant que timide ; il s'accordait à merveille avec le visage de sa propriétaire, une figure aux traits réguliers et fins, pas plus jolie que ne se le permet une citadine, et illuminée par de magnifiques yeux d'un bleu violet, regard sûr et comme expert.

— Mais oui, Line ; ce doit être le meilleur, puisqu'il est la plus cher.

Le sourire accompagnant ces mots jouait dans une barbe grisonnante, taillée avec soin : il éclairait un visage d'une rare finesse, apparié à la haute et élégante silhouette du voyageur. Un jeune monsieur, une bouche spirituelle, un front élevé sous le feutre, aux bords un peu trop larges, dirait la code de la mode bourgeoise, complétaient une de ces physionomies vers lesquelles s'attarde le regard du passant, qui murmura :

— Celui-là, c'est un artiste.

Une minuscule rosette rouge, au revers d'un veston de bonne coupe, assurait que, cette fois, le passant ne se pouvait tromper complètement ; ce voyageur était quelqu'un.

— *Hôtel Royal*, sur la plage !

— *Pension Eden*, Monsieur ?

— *Grand Hôtel des Ambassadeurs ?*

Les pisteurs en livrée s'agitaient autour des limousines, au volant desquelles attendaient d'impeccables chauffeurs. Le père et la fille montèrent dans celle de leur choix, qui s'en alla, d'un souple élan, à travers les rues de Dinard.

Bientôt la voiture s'arrêtait devant un hôtel dont les blanches constructions, très modernes, jaillissaient d'un jardin tout brodé de mosaïculture. En face, une mer d'émeraude bleutée, caressant la grève, était semée de cabochons bruns, écueils chevelus d'algues. Ilots rocheux, immobile troupeau que semblait garder le molosse de Cézembre, monstre marin au repos.

— Père, admira la jeune fille, vois donc ! Quelle merveille !

— Oui, Linette. Nous avons eu, je crois, la main heureuse.

L'arrivant uromenait, sur le panorama grandiose étendu devant lui, un regard scrutateur filtrant avec acuité entre deux paupières frangées de cils grisonnants. Mais déjà un groom en livrée bleu de roi se cassait pour un salut automatique :

— Si Mademoiselle et Monsieur veulent m'accompagner au bureau...

A travers le hall fleuri de palmiers, les voyageurs gagnèrent le petit salon où le gérant et sa femme s'agitaient entre des registres et des boutons de commando. Désignant la plan des chambres, le père de Line prononça :

— Nous désirons quelque chose de très bien. Qu'avez-vous de libre encore ?

— Le prince et la princesse de Tolmoydo y Xérès ont unitté ce matin le grand appartement du premier. Vous y serez très bien, Monsieur. Salon, nécessaire, deux chambres avec salles de bains, terrasse sur la mer.

— Oh ! fit gaiement la jeune fille, une terrasse ! Absolument ce qu'il nous faut pour croquer les couchers de soleil.

— Le prix en est... commença le gérant.

Elle n'alla pas plus loin : d'un geste nonchalant, un peu dédaigneux, le voyageur l'arrêtait.

— Je prends cet appartement, annonça-t-il. Si la vue est belle, cela suffit.

Tant de sereine indifférence, peu fréquente même à Dinard, impressionna favorablement les hôteliers. Le gérant atteignit son livre d'entrées et le présenta respectueusement à son nouveau client. Celui-ci, d'une plume rapide, traça des caractères dont l'élégance se teintait d'un rien de fantaisie :

— Robert Tressan, artiste-peintre, de l'Institut ; Mlle Jacqueline Tressan.

D'un coup d'œil, l'hôtelier avait lu. Son respect éploni tourna à la vénération :

— Crovez-nous très honorés, maître... On va vous conduire à votre appartement aussitôt ; une femme de chambre sera mise à la disposition de mademoiselle... et si quelque chose vous semble manquer, nous sommes tout à vos ordres.

Tandis que les Tressan s'éloignaient, guidés par un valet obséquieux qui rapidement avait pris le vent, l'hôtelière tirait son mari par la manche :

— Dis donc... souffin-t-elle, tu connois ?

Il foudroya l'innocente d'un regard olympien :